

CATALOGUE VACANCES

AUTOMNE | HIVER | PRINTEMPS

2025/2026



Comme tout un chacun, une personne en situation de handicap mérite de pouvoir partir en vacances.

Elle mérite de pouvoir se reposer, elle mérite de pouvoir aller à la rencontre des autres et de se faire de nouveaux amis, elle mérite de pouvoir échanger en dehors de son cadre de vie habituel, en fonction de ses désirs et de ses envies.

Par son expertise, la Fédération APAJH organise des séjours vacances répondant aux demandes spécifiques de chacun avec des moyens permettant de compenser les situations de handicap des vacanciers.

Et comme il n'y a pas qu'en été que l'on peut prendre des vacances, l'APAJH est fière de vous transmettre aujourd'hui son catalogue de vacances adaptées pour l'hiver 2025/2026.

À bientôt dans nos séjours.

Éric BAUMIÉ
Administrateur,
Délégué du Pôle Vie Sociale
Fédération APAJH

- Agrément "Vacances Adaptées Organisées" arrêté n° 2025-04 du 05 mai 2025.
- Créée en 1962, l'APAJH est reconnue d'utilité publique depuis 1974.
- Agrément national de Jeunesse et d'éducation populaire.
- Immatriculation ATOUT France IM 075 12 0094 du 05/03/2024.
- Affiliée à la Jeunesse au Plein Air.
- Membre de L'ESPER (L'Économie Sociale Partenaire de l'École de la République)
- Membre du CNCPH.
- Membre du CFHE.
- Convention chèques vacances : 040772E001P001.
- Membre de l'UNAT Ile-de-France.



SOMMAIRE

| | |
|--|----|
| Les finalités des loisirs et des vacances | 04 |
| La charte de qualité | 05 |
| Les différents autonomies des personnes en situation de handicap | 05 |
| · Magie des marchés et traditions d'Alsace - Strasbourg - Alsace (86) | 06 |
| · Hiver au Bord du Lac Léman (Séjour enfants) - Évian-les-Bains - Haute-Savoie (74) | 07 |
| · Hiver au Bord du Lac Léman (Séjour adultes) - Évian-les-Bains - Haute-Savoie (74) | 08 |
| · Hiver au Cœur des Trièves - Saint-Maurice-En-Trièves - Isère (38) | 09 |
| · Séjour Hiver et Fêtes aux Cévennes - Montdardier - Gard (30) | 10 |
| · Escapades hivernales dans les Trièves - Saint-Maurice-En-Trièves - Isère (38) | 11 |
| · Évasion printanière sur la côte vendéenne et journée au Puy du Fou - Les Sables d'Olonne - Vendée (85) | 12 |
| Conditions Générales | 14 |

LES FINALITÉS DES LOISIRS ET DES VACANCES

Les loisirs et les vacances : une réalité humaine, sociale, culturelle et économique

Les loisirs, les vacances sont des temps privilégiés de détente, d'enrichissement, de découverte, d'apprentissage, de rupture avec le cadre habituel, d'épanouissement personnel.

Cependant, bien que reconnu comme un droit pour tous, les loisirs et vacances sont le reflet des évolutions de notre société et donc, trop souvent, le miroir des inégalités sociales.

Pour les enfants, adolescents et adultes en situation de handicap, les loisirs et vacances constituent, au même titre, des espaces irremplaçables d'expérience personnelle et de socialisation.

Les centres de loisirs et de vacances labellisés APAJH ont démontré leur savoir-faire et leur capacité d'innovation sociale.

L'engagement citoyen de l'APAJH : "Permettre à tout citoyen en situation de handicap de réaliser ses choix de vie, sans exclusion, avec les adaptations et les accompagnements nécessaires".

L'accès aux loisirs et aux vacances s'inscrit dans la même logique d'inclusion sociale et d'acceptation des singularités de chacun.

Les séjours APAJH : les orientations données à nos actions

- Favoriser l'intégration, les rencontres et les échanges. Cela se traduit par des groupes à petits effectifs, des équipes d'adultes compétentes, motivées et expérimentées, porteuses des valeurs de l'APAJH.
- Offrir des conditions de vie et des activités permettant à chacun de réaliser son projet. Cela se traduit par : une attention à la vie quotidienne où alternent vie privée, choix personnel et vie collective, activités négociées et organisées, mais aussi possibilité de ne "rien faire".
- Accueillir les participants sur des lieux d'accueil qui favorisent la découverte. Cela se traduit par : des rencontres multiples sur place ; une équipe d'animation qui sait utiliser le milieu d'accueil, s'ouvrir sur l'extérieur.
- Assurer un accompagnement de qualité. Cela se traduit par : des relations avec les familles et les établissements, un réel travail en amont de l'organisateur avec l'équipe, une organisation matérielle maîtrisée.
- Organiser le fonctionnement des séjours pour que chacun puisse y trouver son espace de liberté. Cela se traduit par le travail de l'équipe d'encadrement qui sollicite et sensibilise, aménage, propose du "sur mesure".
- Recruter des directeurs, des animateurs attentifs aux demandes et aux intérêts des vacanciers. Cela se traduit par une réflexion préalable des équipes sur les personnes en situation de handicap ; des relations de confiance et d'écoute.

Bien que les séjours APAJH soient un moment privilégié dans la conquête de l'autonomie sociale, les équipes ne peuvent se substituer aux choix et aux responsabilités des parents et des professionnels des établissements.

L'APAJH, association complémentaire de l'éducation, prône les valeurs de la laïcité et de la citoyenneté. Elle agit pour l'inclusion et l'accessibilité à tout, partout, pour tous et avec tous.

L'APAJH Accompagnement-Loisirs, se veut organisateur engagé dans la vie sociale, culturelle et éducative, en défendant une conception des loisirs et des vacances, plaçant l'enfant, le jeune ou l'adulte au centre du dispositif.

Nous rappelons que nos séjours ne sont pas des centres médico-sociaux et qu'il n'y a ni équipe médicale sur place ni veilleur de nuit.

LA CHARTE DE QUALITÉ

Article 1

Le projet de séjour est formalisé, écrit, disponible à tous.

Article 2

L'information est claire, précise et adaptée, elle concerne tous les domaines : de l'organisateur au centre de vacances.

Article 3

Les conditions d'accueil respectent :

- Les réglementations en vigueur en matière sécurité, d'hygiène et d'accessibilité.
- Les besoins particuliers de chaque vacancier en fonction de sa situation de handicap.

Article 4

L'encadrement est garant du respect des valeurs, inclusion, laïcité, citoyenneté, autonomie, humanisme, et des objectifs généraux de l'APAJH, épanouissement des personnes, favoriser les échanges et les rencontres, réaliser son projet de vacances, accepter les différences, vivre à son rythme, pratiquer des activités de loisirs.

Article 5

La composition de l'équipe d'encadrement et d'animation tient compte de l'autonomie des vacanciers : de 1 animateur pour 1 vacancier "dépendant" à 1 animateur pour 4 vacanciers "autonomes". La majorité des personnels d'encadrement sont diplômés du secteur de l'animation socio-culturelle (BAFD pour les responsables, BAFA pour les animateurs), ou en cours de formation, ou ont une expérience d'animation. PSCI, BNS, ou diplômes, au moins équivalents, du secteur médico-social sont les compétences exigées sur chaque centre en fonction des publics accueillis.

Article 6

Le suivi sanitaire des vacanciers, dans le plus strict respect de leur dignité, est placé sous la responsabilité du responsable de séjour. Si le groupe de vacanciers dépasse quinze personnes, un assistant sanitaire titulaire reçoit sub-délégation de ce suivi.

Article 7

Un questionnaire de satisfaction est disponible auprès du séjour afin que le vacancier avec sa famille ou son encadrement puisse nous indiquer ce qui lui a le plus plu ou moins plu afin d'améliorer nos séjours.

Article 8

L'organisateur sollicite les familles, la personne en situation de handicap, les éducateurs des établissements pour leurs avis, critiques et suggestions et les associe à la recherche d'une amélioration de la qualité des séjours.

Article 9

Évaluations et bilans des séjours sont obligatoires et mis à disposition de l'organisme gestionnaire et des futures équipes.

Article 10

En cas de non respect de la présente charte, l'organisateur s'expose au retrait du label APAJH.

NB : Le séjour de vacances n'est pas un établissement médico-social et n'a pas, à priori, de visée thérapeutique. Toutefois la présence possible de professionnels des secteurs éducatif, médico-social ou sanitaire, aide à la prise en compte adaptée de la situation particulière des personnes en situation de handicap.

LES DIFFÉRENTES AUTONOMIES DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Les Centres de vacances et les équipes d'encadrement sont organisés en fonction du niveau d'autonomie des vacanciers. Ces niveaux d'autonomie sont définis selon des critères spécifiques à la fédération APAJH, à savoir :

Autonomes

Personnes qui, dans les gestes de la vie quotidienne, sont capables de manger, s'habiller, se laver sans l'aide extérieure d'une tierce personne. Elles s'expriment sans difficulté et possèdent une bonne compréhension générale des sujets dont on parle. Il suffit de surveiller de loin l'entretien de son linge et de s'assurer qu'elles se lavent bien et se changent. Ce sont souvent des personnes qui travaillent en ESAT. La présence de l'encadrement est discrète.

Semi-autonomes

Personnes qui, dans les gestes de la vie quotidienne, demandent une aide extérieure relative pour se laver, s'habiller et plus rarement manger. Elles demandent une surveillance plus suivie. Ce sont des personnes qui sont souvent accueillies en foyer occupationnel. Elles ne peuvent pas assurer une production de travail. Leur langage est souvent limité. Compréhension générale mais langage pauvre. Elles ont quelques difficultés à s'exprimer.

Dépendants

Personnes qui ont besoin, dans les gestes de la vie quotidienne, d'une tierce personne en permanence auprès d'elles. Elles ont besoin d'un encadrement rapproché et permanent et nécessitant des locaux et matériels appropriés (demandent un suivi constant, de tous les instants). Il faut leur donner à manger, les laver, les habiller. Elles ne parlent généralement pas et ont une capacité à se faire comprendre par une communication non verbale et très complexe. Elles sont accueillies, généralement, toute l'année dans des établissements. Certaines sont valides mais la grande majorité est en fauteuil.

Polyhandicap et personnes en fauteuil roulant

Personnes dépendantes, souvent IMC (Infirme Moteur Cérébral) ou polyhandicapées (handicap mental et handicap physique associés).



MAGIE DES MARCHÉS ET TRADITIONS D'ALSACE

Strasbourg

Alsace (86)

Court séjours de 5 jours pour vivre l'ambiance féérique des marchés de Noël et découvrir les richesses culturelles et gastronomiques de la région.



DATES

Du 03/12/2025 au 07/12/2025 (4 nuits) ou du 10/12/2025 au 14/12/2025 (4nuits)



TARIF

1 500 € *



ACCUEIL

7 vacanciers.



ANIMATION

L'équipe est composée d'un directeur et de deux animateurs.



LIEU DE VIE

Hébergement en hôtel confortable en chambre double avec sanitaires privatifs. Situé à proximité du centre de Strasbourg, idéal pour explorer la ville historique et ses marchés de Noël.



ACTIVITÉS POSSIBLES

Durant ce séjour, les vacanciers pourront se plonger dans l'atmosphère féérique des marchés de Strasbourg, admirer les illuminations et décorations de la ville, et déguster les spécialités gastronomiques alsaciennes. Ils pourront également se balader dans le centre historique de Strasbourg, classé au patrimoine mondial de l'UNESCO, et découvrir les traditions locales à travers des visites culturelles et artisanales. Enfin, des moments conviviaux et des activités manuelles au sein de l'hébergement permettront de prolonger la magie du séjour.



+ DU SÉJOUR : Férie, Convivialité, Gastronomie et Découvertes régionales.

TRANSPORT

Voyagez en train depuis Paris jusqu'à Strasbourg.

DOSSIERS D'INSCRIPTION À RETOURNER À :

Service Accompagnement Loisirs Fédération APAJH. Tour Maine Montparnasse, 33 av du Maine, 29^e étage, Boîte aux lettres n°35, 75755 PARIS CEDEX 15.

Email : p.cornec@apajh.asso.fr | Tél : 01 44 10 23 74.



* Ce tarif comprend l'hébergement en chambre double, la restauration, l'encadrement, les activités et visites prévues, ainsi que le transport aller/retour de Paris et les déplacements sur place. Ce tarif ne comprend pas les dépenses personnelles.

**FOURNIR DES « PILULIERS SÉCURISÉS 7 JOURS »
POUR LA DURÉE DU SÉJOUR AVEC ORDONNANCES**



HIVER AU BORD DU LAC LÉMAN (SÉJOUR ENFANTS)

Évian-les-Bains

Haute-Savoie (74)

Séjour hivernal au cœur des Alpes, entre lac et montagnes, alliant détente, découvertes et activités de pleine nature.



DATES

Du 22/12/2025 au 02/01/2026 (11 nuits)



TARIF

2 400 € *



ACCUEIL

5 vacanciers mineurs.



ANIMATION

L'équipe est composée d'un directeur et de 3 animateurs.



LIEU DE VIE

Le Centre de vacances offre des chambres doubles avec sanitaires complets pour un confort optimal. Niché entre le lac Léman et les majestueuses montagnes, à proximité de la Suisse et de Genève, ainsi que de Chamonix et du Lac d'Annecy, ce centre est idéal pour explorer la région et profiter d'un cadre exceptionnel.



ACTIVITÉS POSSIBLES

Durant ce séjour hivernal, les vacanciers pourront découvrir les joies de la neige grâce à une initiation au ski d'une journée, profiter de balades en raquettes à travers les paysages alpins, et vivre une expérience unique lors d'une escapade en Suisse pour visiter un marché de Noël. À Évian et ses environs, ils pourront également participer à des visites culturelles, des activités manuelles et des moments conviviaux au centre, pour un séjour riche en découvertes et en partage.

+ DU SÉJOUR : Nature, Accessibilité, Convivialité et Découvertes transfrontalières.



TRANSPORT

Voyagez en train depuis Paris jusqu'à Évian, puis transfert en minibus jusqu'au centre.

DOSSIERS D'INSCRIPTION À RETOURNER À :

Service Accompagnement Loisirs Fédération APAJH. Tour Maine Montparnasse, 33 av du Maine, 29^e étage, Boîte aux lettres n°35, 75755 PARIS CEDEX 15.

Email : p.cornec@apajh.asso.fr | Tél : 01 44 10 23 74.



* Ce tarif comprend l'hébergement en chambre de 1 à 2 lits, la restauration, l'encadrement, les activités et sorties proposées par l'équipe, le transport aller/retour de Paris au centre de vacances ainsi que sur place pour les sorties et visites. Ce tarif ne comprend pas les dépenses personnelles.

**FOURNIR DES « PILULIERS SÉCURISÉS 7 JOURS »
POUR LA DURÉE DU SÉJOUR AVEC ORDONNANCES**



HIVER AU BORD DU LAC LÉMAN (SÉJOUR ADULTES)

Évian-les-Bains

Haute-Savoie (74)

Séjour hivernal au cœur des Alpes, entre lac et montagnes, alliant détente, découvertes et activités de pleine nature.



DATES

Du 22/12/2025 au 02/01/2026 (11 nuits)



TARIF

2 200 € *



ACCUEIL

7 vacanciers autonomes.



ANIMATION

L'équipe est composée d'un directeur et de 2 animateurs.



LIEU DE VIE

Le Centre de vacances offre des chambres doubles avec sanitaires complets pour un confort optimal. Niché entre le lac Léman et les majestueuses montagnes, à proximité de la Suisse et de Genève, ainsi que de Chamonix et du Lac d'Annecy, ce centre est idéal pour explorer la région et profiter d'un cadre exceptionnel.



ACTIVITÉS POSSIBLES

Durant ce séjour hivernal, les vacanciers pourront découvrir les joies de la neige grâce à une initiation au ski d'une journée, profiter de balades en raquettes à travers les paysages alpins, et vivre une expérience unique lors d'une escapade en Suisse pour visiter un marché de Noël. À Évian et ses environs, ils pourront également participer à des visites culturelles, des activités manuelles et des moments conviviaux au centre, pour un séjour riche en découvertes et en partage.

+ DU SÉJOUR : Nature, Accessibilité, Convivialité et Découvertes transfrontalières.



TRANSPORT

Voyagez en train depuis Paris jusqu'à Évian, puis transfert en minibus jusqu'au centre.

DOSSIERS D'INSCRIPTION À RETOURNER À :

Service Accompagnement Loisirs Fédération APAJH. Tour Maine Montparnasse, 33 av du Maine, 29^e étage, Boîte aux lettres n°35, 75755 PARIS CEDEX 15.

Email : p.cornec@apajh.asso.fr | Tél : 01 44 10 23 74.



* Ce tarif comprend l'hébergement en chambre de 1 à 2 lits, la restauration, l'encadrement, les activités et sorties proposées par l'équipe, le transport aller/retour de Paris au centre de vacances ainsi que sur place pour les sorties et visites. Ce tarif ne comprend pas les dépenses personnelles.

**FOURNIR DES « PILULIERS SÉCURISÉS 7 JOURS »
POUR LA DURÉE DU SÉJOUR AVEC ORDONNANCES**



HIVER AU CŒUR DES TRIÈVES

Saint-Maurice-En-Trièves

Isère (38)

Un écrin enneigé où nature préservée et ambiance chaleureuse se mêlent pour des fêtes d'hiver inoubliables au cœur des Alpes.



DATES

Du 22/12/2025 au 02/01/2026 (11 nuits)



TARIF

3 200 € Dépendant | 2 900 € Semi Autonome *



ACCUEIL

10 vacanciers adultes dépendants et Semi Autonomes, dont 4 à mobilité réduite.



ANIMATION

L'équipe est composée d'un directeur, de son adjoint, de 9 animateurs et d'un cuisinier.



LIEU DE VIE

Au cœur d'un paysage hivernal féérique, Saint-Maurice-en-Trièves vous accueille avec ses vues splendides sur les montagnes enneigées. Le centre propose 17 couchages accessibles PMR avec sanitaires privatifs au rez-de-chaussée : une chambre individuelle et huit chambres doubles.

Un espace chaleureux vous attend : salle à manger conviviale, salon et coin canapé douillet pour se retrouver autour d'un chocolat chaud, et terrasse aménagée pour profiter de l'air pur hivernal. Des salles de rencontre et un vidéoprojecteur complètent l'offre pour partager des moments festifs et conviviaux.



ACTIVITÉS POSSIBLES

Au cours de ce séjour hivernal, les vacanciers auront l'occasion de profiter de balades adaptées dans la nature enneigée, de découvrir les traditions locales à travers des visites culturelles, de participer à des ateliers manuels et créatifs sur le thème de l'hiver, et de partager des moments conviviaux lors de soirées festives animées par des jeux et de la musique.

+ DU SÉJOUR : Nature enneigée, Accessibilité, Convivialité et Esprit des fêtes.



TRANSPORT

Voyagez en TGV depuis Paris Gare de Lyon jusqu'à Grenoble, puis transfert en minibus jusqu'au centre.

DOSSIERS D'INSCRIPTION À RETOURNER À :

Service Accompagnement Loisirs Fédération APAJH. Tour Maine Montparnasse, 33 av du Maine, 29^e étage, Boîte aux lettres n°35, 75755 PARIS CEDEX 15.
Email : p.cornec@apajh.asso.fr | Tél : 01 44 10 23 74.

* Ce tarif comprend l'hébergement en chambre de 1 à 2 lits, la restauration, l'encadrement, les activités et sorties proposées par l'équipe, le transport aller/retour de Paris au centre de vacances ainsi que sur place pour les sorties et visites. Ce tarif ne comprend pas les dépenses personnelles.



**FOURNIR DES « PILULIERS SÉCURISÉS 7 JOURS »
POUR LA DURÉE DU SÉJOUR AVEC ORDONNANCES**



SÉJOUR HIVER ET FÊTES AUX CÉVENNES

Montdardier

Gard (30)

Séjour hivernal au cœur des Alpes, entre lac et montagnes, alliant détente, découvertes et activités de pleine nature.



DATES

Du 22/12/2025 au 02/01/2026 (11 nuits)



TARIF

3 420 € Dépendant | 2 900 € Semi Autonome *



ACCUEIL

15 vacanciers adultes semi-autonomes et dépendants.



ANIMATION

L'équipe est composée d'un directeur, de son adjoint et de 11 animateurs.



LIEU DE VIE

Le centre, entièrement rénové, se trouve en pleine nature, au cœur des Cévennes. À mi-chemin entre le Vigan et Ganges (10 km), Montpellier et Nîmes sont à 60 km. Tout de plain-pied, il propose des chambres adaptées (2 lits avec sanitaires PMR), une grande terrasse et plusieurs salles.



ACTIVITÉS POSSIBLES

Pendant ce séjour hivernal, vous pourrez découvrir les Causses et les Cévennes à travers des balades et des excursions hivernales, visiter les marchés de Noël et profiter des animations locales. Partager des moments conviviaux lors de soirées festives animées par des jeux et de la musique.

+ DU SÉJOUR : Ambiance chaleureuse de Noël et Nouvel An, nature préservée, patrimoine UNESCO, activités hivernales variées.



TRANSPORT

Voyagez en TGV depuis Paris Gare de Lyon jusqu'à Montpellier, puis transfert en minibus jusqu'au centre.

DOSSIERS D'INSCRIPTION À RETOURNER À :

Service Accompagnement Loisirs Fédération APAJH. Tour Maine Montparnasse, 33 av du Maine, 29^e étage, Boîte aux lettres n°35, 75755 PARIS CEDEX 15.
Email : p.cornec@apajh.asso.fr | Tél : 01 44 10 23 74.



* Ce tarif comprend l'hébergement en chambre de 1 à 2 lits, la restauration, l'encadrement, les activités et sorties proposées par l'équipe, le transport aller/retour de Paris au centre de vacances ainsi que sur place pour les sorties et visites. Ce tarif ne comprend pas les dépenses personnelles.

**FOURNIR DES « PILULIERS SÉCURISÉS 7 JOURS »
POUR LA DURÉE DU SÉJOUR AVEC ORDONNANCES**



ESCAPADES HIVERNALES DANS LES TRIÈVES

Saint-Maurice-En-Trièves

Isère (38)

Plongez dans un décor féerique où paysages enneigés et moments chaleureux se conjuguent pour un séjour d'hiver unique au cœur des Alpes.



DATES

Du 21/02/2026 au 27/02/2026 (6 nuits)



TARIF

1 900 € Dépendant | 1 750 € Semi Autonome *



ACCUEIL

10 vacanciers adultes dépendants et Semi Autonomes, dont 4 à mobilité réduite.



ANIMATION

L'équipe est composée d'un directeur, de son adjoint, de 9 animateurs et d'un cuisinier.



LIEU DE VIE

Au cœur d'un paysage hivernal féerique, Saint-Maurice-en-Trièves vous accueille avec ses vues splendides sur les montagnes enneigées. Le centre propose 17 couchages accessibles PMR avec sanitaires privatifs au rez-de-chaussée : une chambre individuelle et huit chambres doubles. Un espace chaleureux vous attend : salle à manger conviviale, salon et coin canapé douillet pour se retrouver autour d'un chocolat chaud, et terrasse aménagée pour profiter de l'air pur hivernal. Des salles de rencontre et un vidéoprojecteur complètent l'offre pour partager des moments festifs et conviviaux.



ACTIVITÉS POSSIBLES

Au cours de ce séjour hivernal, les vacanciers pourront profiter de balades adaptées dans la nature enneigée et admirer la beauté des paysages alpins. Ils auront également la possibilité de participer à des ateliers manuels et créatifs sur le thème de l'hiver, ainsi que de découvrir les traditions locales à travers des visites culturelles et patrimoniales. Des jeux collectifs, des ateliers d'expression et d'autres activités ludiques seront proposés pour favoriser les échanges et la convivialité. Enfin, chacun pourra partager des moments de détente et de convivialité autour de discussions, de lectures ou d'activités en petit groupe.

+ DU SÉJOUR : Nature, Accessibilité, Bien-être.



TRANSPORT

Voyagez en TGV depuis Paris Gare de Lyon jusqu'à Grenoble, puis transfert en minibus jusqu'au centre.

DOSSIERS D'INSCRIPTION À RETOURNER À :

Service Accompagnement Loisirs Fédération APAJH. Tour Maine Montparnasse, 33 av du Maine, 29^e étage, Boîte aux lettres n°35, 75755 PARIS CEDEX 15.
Email : p.cornec@apajh.asso.fr | Tél : 01 44 10 23 74.

* Ce tarif comprend l'hébergement en chambre de 1 à 2 lits, la restauration, l'encadrement, les activités et sorties proposées par l'équipe, le transport aller/retour de Paris au centre de vacances ainsi que sur place pour les sorties et visites. Ce tarif ne comprend pas les dépenses personnelles.



**FOURNIR DES « PILULIERS SÉCURISÉS 7 JOURS »
POUR LA DURÉE DU SÉJOUR AVEC ORDONNANCES**



ÉVASION PRINTANIÈRE SUR LA CÔTE VENDÉENNE ET JOURNÉE AU PUY DU FOU

Les Sables d'Olonne / Résidence les Océanes

Vendée (85)

Offrez-vous une parenthèse iodée au bord de l'océan Atlantique, dans la station balnéaire emblématique des Sables d'Olonne !



DATES

Du 18/04/2026 au 25/04/2026 (7 nuits)



TARIF

2 250 € *



ACCUEIL

8 vacanciers autonomes, semi-autonomes et dépendants.



ANIMATION

L'équipe est composée d'un directeur et de 5 animateurs.



LIEU DE VIE

Située à deux pas du remblai, de la plage et du Port de Plaisance, la résidence "Les Océanes" bénéficie d'un emplacement privilégié dans un cadre calme et verdoyant. Elle se compose de maisons individuelles et de logements adaptés pouvant accueillir de 2 à 14 personnes. Tous les hébergements sont accessibles aux personnes à mobilité réduite. Vous serez installés dans des gîtes de 4 à 6 personnes. Une piscine extérieure chauffée est également disponible. Chambres de 2 personnes.



ACTIVITÉS POSSIBLES

Ateliers créatifs, visites et découvertes locales : aquarium de Vendée, musée du coquillage, quartier atypique de l'île Penotté décoré de mosaïques, ou encore le zoo des Sables d'Olonne et une journée exceptionnelle au Puy du Fou, élu plusieurs fois meilleur parc du monde pour ses spectacles historiques grandioses. Un programme varié pour profiter pleinement du séjour.

+ DU SÉJOUR : Un programme équilibré entre détente en bord de mer et émotions fortes au Puy du Fou !



TRANSPORT

En minibus pour l'aller/retour depuis Paris, les transferts et les sorties sur place.

DOSSIERS D'INSCRIPTION À RETOURNER À :

Service Accompagnement Loisirs Fédération APAJH. Tour Maine Montparnasse, 33 av du Maine, 29^e étage, Boîte aux lettres n°35, 75755 PARIS CEDEX 15.
Email : p.cornec@apajh.asso.fr | Tél : 01 44 10 23 74.



* Ce tarif comprend l'hébergement en gîte 4 à 6 personnes, la restauration, l'encadrement et les activités et sorties proposées par l'équipe, le transport aller/retour de Paris à la résidence de vacances ainsi que sur place pour les sorties et visites. Ce tarif ne comprend pas les dépenses personnelles.

**FOURNIR DES « PILULIERS SÉCURISÉS 7 JOURS »
POUR LA DURÉE DU SÉJOUR AVEC ORDONNANCES**

FÉDÉRATION APAJH SERVICE ACCOMPAGNEMENT-LOISIRS

Tour Maine Montparnasse - 33, avenue du Maine - 29e étage - Boîte aux lettres n°35 - 75755 Paris cedex 15

E-mail : vacances@apajh.asso.fr

Permanences téléphoniques de 10h à 12h et de 14h à 17h

Tél. 01 44 10 23 74

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

☉ MODALITÉS D'INSCRIPTION

→ Dossiers d'inscription

Toute inscription doit obligatoirement être accompagnée du dossier d'inscription et du dossier médical figurant, en précisant bien le ou les séjours choisis, par ordre de préférence. Afin de garantir le meilleur déroulement possible des vacances de tous, l'APAJH étudie et oriente les demandes en fonction de la spécificité de chaque séjour, de la recherche d'homogénéité pour le groupe accueilli, et du niveau d'autonomie de chaque participant. La clôture des inscriptions est effectuée à concurrence des places disponibles jusqu'à la date indiquée dans ce catalogue, pour le séjour ou par le transport, qui peut être la même ou différente. Passé ce délai, l'inscription n'est plus retenue. Tout dossier d'inscription incomplet sera retourné.

→ Modalités de paiement

Pour être prise en compte, chaque inscription doit être accompagnée d'un chèque d'acompte d'un montant de 300 euros à l'ordre de l'APAJH, en indiquant au dos du chèque le nom du vacancier et le séjour choisi, sauf dans le cas d'une prise en charge financière totale par un organisme ou une administration. Dans ce dernier cas vous devez joindre obligatoirement le(s) justificatif(s) de cette prise en charge pour que la demande soit enregistrée. Indiquer dans la case prévue à cet effet, les coordonnées des personnes qui assurent le règlement. Dans le cas où l'APAJH ne pourrait satisfaire une demande d'inscription, l'acompte versé serait intégralement remboursé (Fédération APAJH - Tour Maine Montparnasse - 33, avenue du Maine - BAL 35 - 75 755 PARIS Cedex 15).

L'inscription ne devient définitive qu'après acceptation et signature du contrat de vente, et dès lors que la totalité du prix du séjour, déduction faite de l'acompte versé lors de l'inscription, est réglée. Le règlement total du prix du séjour doit intervenir 30 jours avant la date de début du séjour, par chèque à l'ordre de l'organisateur, en rappelant le nom du vacancier et le séjour choisi ou par virement bancaire. Les documents de départ ne seront adressés qu'après réception du solde du séjour environ 20 jours avant le départ. Une

fois le règlement total effectué, la Fédération APAJH délivrera une facture au vacancier. Il est également possible de régler tout ou partie du prix du séjour par chèques vacances sauf l'acompte.

Les bons CAF ne peuvent en revanche pas être acceptés en règlement de l'acompte, les aides familiales aux vacances n'étant accordées qu'après la réalisation effective du séjour concerné.

☉ PRIX - PRESTATIONS

Les prix indiqués sur chaque description de séjour sont nets, toutes taxes comprises et en euros. Ils comprennent, sauf exception (se reporter au descriptif du séjour) : les frais d'organisation, la pension complète (repas et hébergement), l'animation, l'entretien du linge, le transport* et l'assurance**. Ils ne comprennent pas : la garantie annulation (voir plus loin) les dépenses à caractère personnel (argent de poche), les frais médicaux, pharmaceutiques, infirmiers ou d'hospitalisation éventuels ainsi que l'éventuelle location du matériel médical nécessaire à la prise en charge du vacancier. Ils pourront être soumis à des modifications.

Pour les dépenses ponctuelles effectuées personnellement par le vacancier, il est conseillé de prévoir un argent de poche. Il est géré soit par le vacancier, soit par les accompagnateurs ; dans ce cas, il est remis au responsable du séjour au jour du départ et distribué au fur et à mesure des besoins, sur simple demande. L'APAJH décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol des biens personnels, qui n'auraient pas été remis à la garde du responsable de séjour.

* Transport : Le transport s'entend du lieu de rassemblement du groupe vers le lieu de séjour, aller et retour (possibilités d'organisation d'accueil en gare ou en aéroport au lieu exact de rendez-vous indiqué dans la convocation. Se reporter au descriptif des séjours, ou nous consulter).

** Assurance : tout vacancier participant à un séjour est assuré de la date du départ à celle du retour ; les garanties couvrent la responsabilité civile à l'égard des tiers et l'assurance rapatriement, ainsi que les

activités organisées dans le cadre du séjour. Elles ne couvrent pas le vol, la perte d'affaires personnelles d'objets de valeur, de l'argent de poche et les dégradations volontaires, garanties pour lesquelles il vous est conseillé de souscrire une assurance personnelle.

☉ DÉSISTEMENT - ANNULATION

→ Annulation du séjour par le vacancier

Tout désistement du fait du vacancier entraînera la retenue de frais administratifs (80€) et la perception de frais selon le barème suivant :

- plus de 30 jours avant le départ : retenue du seul montant de l'acompte,
- entre 30 et 10 jours avant le départ : retenue de 50 % du montant total du séjour,
- entre 10 jours et la veille du départ : retenue de 90 % du montant total du séjour,
- le jour du départ : retenue du montant total du séjour,
- en cours de séjour : aucun remboursement ne sera consenti en cas d'interruption du séjour.

Les annulations doivent être notifiées par écrit et adressées par lettre recommandée avec accusé de réception. Toutefois, un vacancier qui se désiste peut proposer une personne pour le remplacer, dans le cadre d'une cession de contrat. Tous les frais occasionnés par la cession du contrat seront mis à la charge du cédant et du cessionnaire, engagés au paiement solidaire de ces frais.

Dans le cas d'une interruption volontaire par un participant, en cours de séjour, aucun remboursement ne sera accordé.

☉ Annulation - modification du séjour par la Fédération APAJH

L'APAJH est en droit d'annuler un séjour en cas d'insuffisance du nombre des participants. Ainsi, l'annulation pourra être notifiée au vacancier si le taux de réservation

n'atteint pas au moins 80% du nombre de vacanciers indiqué dans la fiche se rapportant au séjour. Par ailleurs, dans ce cas précis, L'APAJH s'engage à informer le voyageur de l'annulation du séjour dans les délais suivants :

- 20 jours avant le début voyage si la durée du voyage excède 6 jours ;
- 7 jours avant le début du voyage si la durée du voyage est comprise entre 2 et 6 jours ;
- 48 heures avant le début du voyage si la durée du voyage est inférieure à 2 jours.

Dans la majorité des cas, l'APAJH proposera en priorité un séjour de remplacement à un autre tarif, plutôt qu'une annulation. En cas de refus, les sommes versées sont intégralement remboursées.

L'APAJH se réserve le droit de modifier les dates, le lieu d'accueil, le moyen de transport, ou les activités proposées d'un séjour si les circonstances l'exigent, en proposant des prestations équivalentes.

L'APAJH se réserve le droit de rapatrier un vacancier en cas de comportement mettant en danger sa sécurité personnelle et/ou celle des autres vacanciers. Dans cette situation l'APAJH conservera les frais administratifs et remboursera le vacancier au prorata des journées de séjour restantes. Les frais engendrés par le rapatriement seront déduits des éventuelles sommes à rembourser. Le montant de la garantie-annulation en supplément pour le séjour ne sera pas remboursé.

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Lorsque le retour du vacancier est consécutif à un avis médical imposant le rapatriement, l'APAJH ne procédera à aucun remboursement.

De la même façon, lorsque les informations notamment médicales ou relatives à la santé du vacancier, transmises dans le dossier d'inscription s'avèreront incomplètes ou inexactes et que l'état de santé du vacancier s'avère finalement incompatible avec son maintien dans le séjour, aucun remboursement ne sera accordé.

L'adhésion à l'APAJH reste acquise dans tous les cas.

👉 Garantie-annulation

Il est conseillé à tout vacancier de souscrire auprès de nos services une garantie annulation personnelle, au moment de l'inscription, couvrant, pour cause de maladie grave, accident, décès, les frais et les pénalités d'annulation et, en cas de rapatriement, les prestations non utilisées (hors transport). Le remboursement s'effectue par chèque dans un délai de 2 mois. Le coût de la garantie annulation est de 4 % du prix total du forfait, à régler par chèque à l'ordre de l'APAJH, en indiquant au dos du chèque le nom du vacancier. Le prix de la garantie annulation reste acquis dans tous les cas. Sans garantie annulation, en cas de rapatriement, les prestations non utilisées restent acquises à l'association APAJH.

👉 SUIVI MÉDICAL - FRAIS MÉDICAUX

Il est impératif de fournir, la carte vitale et l'original de l'ordonnance médicale ainsi que les piluliers journaliers pour la durée du séjour, le jour du départ. Sur le lieu de séjour, tous les médicaments seront sous contrôle de nos équipes et rangés dans un endroit fermant à clef. En cas de besoin, nous avançons les frais médicaux. Les feuilles originales de maladie vous seront adressées contre remboursement.

Il est entendu que les séjours dispensés par l'APAJH sont des séjours de vacances adaptées organisées, qui ne permettent pas

de recevoir des personnes nécessitant des actes médicaux réguliers et un personnel médical permanent ou une structure médicalisée. Nous n'assurons pas le suivi médical ou paramédical sur les séjours de vacances. Nous vous transmettrons une fiche de liaison afin que vous preniez vous-même les rendez-vous médicaux. Nous continuons d'assurer la livraison de matériel médical sur le lieu du séjour si besoin. Nous ne prendrons pas en charge la location de matériel pour les séjours à l'étranger et pour tous les séjours ayant une étape à l'aller et / ou au retour. Les soins infirmiers ne seront pas possibles pour les séjours à l'étranger, pendant le voyage aller/retour et sur les hébergements étapes (nuit à l'hôtel).

Les parents ou tuteurs légaux s'engagent à rembourser les frais médicaux éventuellement engagés par l'APAJH en cas de maladie ou d'accident. Les feuilles de soins et justificatifs leur seront adressés afin qu'ils en obtiennent le remboursement auprès de leur organisme de sécurité sociale.

👉 DONNÉES PERSONNELLES

Vous autorisez la Fédération APAJH à collecter et traiter les données personnelles indispensables pour votre inscription. Les données collectées sont destinées à l'usage exclusif la Fédération APAJH. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement européen n°2016/679/UE du 27 avril 2016, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité et d'effacement de vos données ou encore de limitation du traitement. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant. Vous pouvez, sous réserve de la production d'un justificatif d'identité valide, exercer vos droits en nous contactant à l'adresse suivante : Fédération APAJH - Tour Maine Montparnasse - 33, avenue du Maine - BAL 35 - 75 755 PARIS Cedex 15.

👉 DROITS ESSENTIELS PRÉVUS PAR LA DIRECTIVE (UE) 2015/2302 TRANSPOSÉE DANS LE CODE DU TOURISME

Les voyageurs recevront toutes les informations essentielles sur le forfait avant de conclure le contrat de voyage à forfait.

L'organisateur ainsi que le détaillant sont responsables de la bonne exécution de tous les services de voyage compris dans le contrat. Les voyageurs reçoivent un numéro de téléphone d'urgence ou les coordonnées d'un point de contact leur permettant de joindre l'organisateur ou le détaillant. Les voyageurs peuvent céder leur forfait à une autre personne, moyennant un préavis raisonnable et éventuellement sous réserve de payer des frais supplémentaires.

Le prix du forfait ne peut être augmenté que si des coûts spécifiques augmentent (par exemple, les prix des carburants) et si cette possibilité est explicitement prévue dans le contrat, et ne peut en tout cas pas être modifié moins de vingt jours avant le début du forfait. Si la majoration de prix dépasse 8 % du prix du forfait, le voyageur peut résoudre le contrat. Si l'organisateur se réserve le droit d'augmenter le prix, le voyageur a droit à une réduction de prix en cas de diminution des coûts correspondants. Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution et être intégralement remboursés des paiements effectués si l'un des éléments essentiels du forfait, autre que le prix, subit une modification importante. Si, avant le début du forfait, le professionnel responsable du forfait annule celui-ci, les voyageurs ont le droit d'obtenir le remboursement et un dédommagement, s'il y a lieu.

Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution avant le début du forfait en cas de circonstances exceptionnelles, par exemple s'il existe des problèmes graves pour la sécurité au lieu de destination qui sont susceptibles d'affecter le forfait. En outre, les voyageurs peuvent, à tout moment avant le début du forfait, résoudre le contrat moyennant le paiement de frais de résolution appropriés et justifiables. Si, après le début du forfait, des éléments importants de celui-ci ne peuvent pas être fournis comme prévu, d'autres prestations appropriées devront être proposées aux voyageurs, sans supplément de prix. Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution lorsque les services ne sont pas exécutés conformément au contrat, que cela perturbe considérablement l'exécution du forfait et que l'organisateur ne remédie pas au problème.

Les voyageurs ont aussi droit à une réduction de prix et/ou à un dédommagement en cas d'inexécution ou de mauvaise exécution des services de voyage.

L'organisateur ou le détaillant doit apporter une aide si le voyageur est en difficulté. Si l'organisateur ou le détaillant devient insolvable, les montants versés seront remboursés. Si l'organisateur ou le détaillant devient insolvable après le début du forfait et si le transport est compris dans le forfait, le rapatriement des voyageurs est garanti.

L'APAJH a souscrit une garantie contre l'insolvabilité auprès du Fond Mutualisé de Solidarité (FMS) de l'UNAT. Les voyageurs peuvent prendre contact avec l'UNAT Union Nationale des Associations de Tourisme et de plein air 8 Rue César Franck - 75015 Paris) si des services leur sont refusés en raison de l'insolvabilité d'APAJH.

** Transport : Le transport s'entend du lieu de rassemblement du groupe vers le lieu de séjour, aller et retour (possibilités d'organisation d'accueil en gare ou en aéroport au lieu exact de rendez-vous indiqué dans la convocation. Se reporter au descriptif des séjours, ou nous consulter).*

*** Assurance : tout vacancier participant à un séjour est assuré de la date du départ à celle du retour ; les garanties couvrent la responsabilité civile à l'égard des tiers et l'assurance rapatriement, ainsi que les activités organisées dans le cadre du séjour. Elles ne couvrent pas le vol, la perte d'affaires personnelles d'objets de valeur, de l'argent de poche et les dégradations volontaires, garanties pour lesquelles il vous est conseillé de souscrire une assurance personnelle.*



**Service
Accompagnement Loisirs**

Tour Maine Montparnasse
33, avenue du Maine 29^e étage
Boîte aux lettres n°35
75755 Paris Cedex 15

01 44 10 23 74
vacances@apajh.asso.fr

www.handicap-vacances.org